

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux aides à la promotion d'oeuvres audiovisuelles

A.Gt 17-05-2017

M.B. 22-06-2017

### **Modification :**

A.Gt 15-05-2019 - M.B. 09-08-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle tel que modifié par les décrets du 17 juillet 2013 et du 23 février 2017, notamment les articles 4 et 28 à 44;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux aides à la promotion, modifié les 19 septembre 2013, 8 juillet 2015 et 27 janvier 2016;

Vu l'avis du Comité de concertation du cinéma et de l'audiovisuel, donné les 3 mai et 17 juin 2016;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 3 mars 2017;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 31 mars 2017;

Vu la demande d'avis dans un délai de trente jours, adressée au Conseil d'Etat le 31 mars 2017, en application de l'article 84, § 1, alinéa 1, 2°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant l'absence de communication de l'avis dans ce délai;

Vu l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Vu le «test genre» du 9 mai 2017 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française;

Sur proposition de la Vice-Présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance;

Après délibération,

Arrête :

### **CHAPITRE I<sup>er</sup>. - Généralités**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Par séances dans des salles de cinéma, l'on entend les séances faisant l'objet d'un bordereau tel que visé à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 6 février 1979 relatif au contrôle des recettes perçues par les exploitants des salles de cinéma.

Par séances dans des lieux de diffusion reconnus, l'on entend les séances dans des institutions culturelles (centres culturels, bibliothèques, musées,...) subventionnées par la communauté française et faisant partie de la liste figurant à l'annexe 1.

### **CHAPITRE II. - L'aide à la promotion en festivals**

**Article 2.** - Pour pouvoir bénéficier de l'aide visée au présent chapitre, à l'exception de l'avance prévue par l'article 3, alinéa 2, l'oeuvre audiovisuelle doit être sélectionnée dans un festival appartenant à la liste figurant à l'annexe 2.

**Article 3.** - Si l'oeuvre audiovisuelle remplit les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5, selon le type d'oeuvre audiovisuelle, le montant de l'aide à la promotion s'élève à 4.000 euros.

Une avance d'aide à la promotion en festivals d'un montant de 1.000 euros peut être octroyée au producteur du court métrage et du documentaire de création d'une durée inférieure à soixante minutes qui a obtenu une aide à la production telle que visée au chapitre IV du titre IV du décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle, ci-après dénommé le décret.

*Modifié par A.Gt 15-05-2019*

**Article 4.** - La demande d'aide à la promotion en festivals est introduite au plus tard cinq ans après le premier jour du début des prises de vues de l'oeuvre audiovisuelle.

La demande d'avance d'aide à la promotion en festivals est introduite au plus tôt le jour de la réception du courrier officiel de sélection dans le festival concerné et au plus tard cinq ans après le premier jour du début des prises de vues de l'oeuvre audiovisuelle.

### CHAPITRE III. - L'aide à l'organisation d'événements

*Remplacé par A.Gt 15-5-2019*

**Article 5.** - § 1<sup>er</sup>. Pour pouvoir bénéficier de l'aide à l'organisation d'événements, le demandeur doit attester que son oeuvre audiovisuelle sera diffusée, pendant une durée de six mois, dans un minimum de dix séances publiques événementielles dans minimum quatre salles de cinéma et/ou lieux de diffusion reconnus différents situés sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-Capitale, à l'exception des séances dans les festivals.

§ 2. Par dérogation au § 1<sup>er</sup>, le Ministre ayant le cinéma dans ses attributions peut rendre éligible comme séance publique événementielle la diffusion dans un autre lieu qu'une salle de cinéma ou un lieu de diffusion reconnu si ce lieu est en lien direct avec la thématique du film concerné ou permet au film de toucher un public spécifique lié à la thématique ou à la nature du film.

**Article 6.** - Si l'oeuvre audiovisuelle remplit les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5 selon le type d'oeuvre audiovisuelle, le montant de l'aide à l'organisation d'événements en salles s'élève à 4.000 euros.

**Article 7.** - La demande d'aide à l'organisation d'événements est introduite au plus tôt deux mois avant le premier événement et au plus tard le jour de ce premier événement.

Toute demande introduite plus de cinq ans après le premier jour du début des prises de vues de l'oeuvre audiovisuelle est déclarée irrecevable.

## CHAPITRE IV. - L'aide à la promotion pour la sortie en salles

### Section 1. - Généralités

**Article 8.** - La demande d'aide à la promotion pour la sortie en salles est introduite au plus tôt deux mois avant la sortie de l'oeuvre audiovisuelle dans un lieu de diffusion et au plus tard le jour cette sortie.

Toute demande introduite plus de cinq ans après le premier jour du début des prises de vues de l'oeuvre audiovisuelle est déclarée irrecevable.

### Section 2. - L'aide à la promotion salles potentiel classique

**Article 9.** - Pour pouvoir bénéficier de l'aide à la promotion salles potentiel classique, le demandeur doit attester que son oeuvre audiovisuelle sera diffusée, pendant une durée consécutive de six mois, sur un minimum de cent séances publiques payantes dans des salles de cinéma et/ou dans des lieux de diffusion reconnus situés en Belgique dont un minimum de cinquante séances dans salles de cinéma et/ou dans des lieux de diffusion reconnus situés sur le territoire de la région de langue française.

Un maximum de vingt séances dans des salles de cinéma et/ou dans des lieux de diffusion reconnus situés sur le territoire de la région de langue flamande peuvent être comptabilisées dans les cent séances visées à l'alinéa premier.

**Article 10. - § 1<sup>er</sup>.** Si la demande d'aide est introduite par un distributeur reconnu, le montant de l'aide à la promotion salles potentiel classique s'élève à :

1° 20.000 euros pour l'oeuvre audiovisuelle qui remplit les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5;

2° 7.500 euros pour l'oeuvre audiovisuelle ayant bénéficié d'une aide à la production telle que visée au chapitre IV du titre IV du décret qui ne remplit pas les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5;

3° 2.000 € pour le court métrage inséré dans un programme de court métrage qui remplit les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5.

Pour un même programme de courts métrages, le montant maximum de l'aide s'élève à 6.000 €.

La demande d'aide visée à l'alinéa premier introduite par un distributeur reconnu dont le siège social est situé sur le territoire de la Région de langue flamande peut être transférée au producteur de l'oeuvre audiovisuelle.

**§ 2.** Si la demande d'aide est introduite par le producteur, le montant de l'aide à la promotion salles potentiel classique s'élève à 10.000 euros pour l'oeuvre audiovisuelle qui remplit les critères culturels, artistiques et techniques déterminés par les annexes 3 à 5.

### Section 3. - L'aide à la promotion salles potentiel élevé

**Article 11. - § 1<sup>er</sup>.** Pour pouvoir bénéficier de l'aide à la promotion salles potentiel élevé, le demandeur doit attester que l'oeuvre audiovisuelle sera diffusée, en première semaine d'exploitation, sur un minimum de deux cent séances dans des salles de cinéma situées sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-Capitale.

**§ 2.** Dans l'hypothèse où les conditions visées au § 1<sup>er</sup> ne sont pas respectées, l'aide pourra être requalifiée, par les services du Gouvernement, en aide à la promotion salles potentiel classique.

**Article 12. -** Le montant de l'aide à la promotion salles potentiel élevé s'élève à 40.000 euros si l'oeuvre audiovisuelle remplit les critères culturels, artistiques, et techniques déterminés par les annexes 3 à 5.

### CHAPITRE V. - Indexation et modalités de liquidation

**Article 13. -** A partir de 2018, les montants déterminés aux articles 3, 6, 10 et 12 sont indexés annuellement, en janvier, par référence à l'indice des prix à la consommation tel que défini par la loi du 2 août 1971 organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation des traitements, salaires, pensions allocations et subventions à charge du trésor public, de certaines prestations sociales, des limites de rémunération à prendre en considération pour le calcul de certaines cotisations de sécurité sociale des travailleurs, ainsi que des obligations imposées en matière sociale aux travailleurs indépendants, selon la formule suivante :

Montant année N	$\frac{\text{montant année N-1} \times \text{indice décembre année N-1}}{\text{indice décembre année N-2}}$
=	

#### *Modifié par A.Gt 15-05-2019*

**Article 14. - § 1<sup>er</sup>.** Les aides visées aux chapitres II à IV sont liquidées en deux tranches :

1° une première tranche de cinquante pour cent sur présentation d'une déclaration de créance approuvée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel;

2° une seconde tranche de cinquante pour cent sur présentation d'une déclaration de créance approuvée par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel et des éléments suivants :

a) pour toutes les aides :

- un document décrivant les actions de promotion réalisées ou les événements organisés, leurs motivations et leurs effets;

- les visuels (sur format papier et numérique : affiches, flyers, cartes postales, badges, stickers ainsi que tout objet promotionnel repris dans la liste des dépenses);

- le dossier de presse (sur format numérique);

- les photos extraites du film (sur format numérique);

- la revue de presse (articles parus et liste des interventions télévisuelles et radiophoniques);

b) outre les éléments visés au point a), pour les aides à la promotion en festivals :

- un tableau reprenant l'ensemble des dépenses réalisées pour la promotion et la diffusion de l'oeuvre audiovisuelle correspondant au montant de l'aide demandé;

- la liste des sélections en festivals et des prix obtenus par le film (arrêtée à la date de remise du dossier justificatif);

c) outre les éléments visés au point a), pour les aides à l'organisation d'événements en salles :

- un tableau reprenant l'ensemble des dépenses réalisées pour l'organisation des événements, la promotion et la diffusion de l'oeuvre audiovisuelle correspondant au montant de l'aide demandé;

- la liste des (minimum dix) séances (avec date, lieu de projection, tarif, description de l'événement et nombre de spectateurs);

- le nombre d'entrées payantes et gratuites réalisées par l'oeuvre audiovisuelle en salles en Belgique (arrêté à la date de remise des documents);

d) outre les éléments visés au point a), pour les aides à la sortie en salles potentiel classique :

- un tableau reprenant l'ensemble des dépenses réalisées par le producteur et/ou le distributeur dans le cadre de la sortie en salles du film en Belgique, pour la promotion et la diffusion de l'oeuvre audiovisuelle correspondant au montant de l'aide demandé;

- la liste des (minimum cent) séances (avec date, lieu de projection et nombre de spectateurs);

- la bande annonce de l'oeuvre audiovisuelle (sur format numérique);

- si un spot télévisuel ou radiophonique est produit, la copie numérique de ce spot;

- le nombre d'entrées payantes et gratuites réalisées par le film en salles en Belgique (arrêté à la date de remise des documents);

e) outre les éléments visés au point a), pour les aides à la sortie en salles potentiel élevé :

- un tableau reprenant l'ensemble des dépenses réalisées par le producteur et/ou le distributeur dans le cadre de la sortie en salles du film en Belgique, pour la promotion et la diffusion du film correspondant au double du montant de l'aide demandé;

- une copie des bordereaux de recettes pour au minimum 200 séances en première semaine;

- la bande annonce du film (sur format numérique);

- si un spot télévisuel ou radiophonique est produit, la copie numérique de ce spot;

- le nombre d'entrées payantes et gratuites réalisées par l'oeuvre audiovisuelle en salles en Belgique (arrêté à la date de remise des documents).

**§ 2.** A défaut de remise de tout ou de l'un des documents visés au premier paragraphe, deuxième alinéa au Centre du Cinéma douze mois après la notification de l'arrêté de subvention, le remboursement du montant versé au premier paragraphe, premier alinéa sera réclamé au demandeur.

**§ 3.** Par dérogation au paragraphe premier, l'avance d'aide visée à l'article 3 alinéa 2 est liquidée en une seule tranche sur présentation des éléments suivants :

- la liste des dépenses effectuées;

- un document décrivant les actions de promotion réalisées.

## **CHAPITRE VI. - La reconnaissance des distributeurs**

**Article 15.** - Pour obtenir une reconnaissance d'une durée de trois ans, le distributeur d'oeuvres audiovisuelles doit :

1° avoir distribué :

- soit un minimum de quinze oeuvres audiovisuelles en salles de cinéma en Belgique au cours des trois dernières années précédant la demande;
  - soit un minimum de cinq oeuvres audiovisuelles en salles de cinéma en Belgique au cours de l'année précédant la demande;
- 2° avoir obtenu une moyenne de minimum 5.000 spectateurs par oeuvre audiovisuelle sur cette même période.

**Article 16.** - Pour obtenir une reconnaissance d'une durée d'une année, le distributeur d'oeuvres audiovisuelles doit :

1° avoir distribué, sur les trois dernières années, un minimum de deux oeuvres audiovisuelles remplissant les critères culturels, artistiques, et techniques déterminés par les annexes 3 à 5;

2° avoir atteint un résultat en salles commerciales d'au moins 10.000 entrées pour au moins l'une de ces oeuvres audiovisuelles.

**Article 17. - § 1<sup>er</sup>.** Le distributeur d'oeuvres audiovisuelles qui demande sa reconnaissance introduit sa demande par écrit auprès du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

**§ 2.** Pour être recevable la demande doit être accompagnée des documents suivants :

- une lettre du distributeur précisant la durée de la reconnaissance sollicitée;
- une copie des statuts du demandeur;
- la liste de toutes les oeuvres audiovisuelles distribuées durant les trois années qui précèdent la demande et, pour chaque oeuvre audiovisuelle, son titre, le nom du réalisateur et le nombre d'entrées en salles de cinéma et lieux de diffusion reconnus en Belgique.

**§ 3.** Le Ministre ayant le cinéma dans ses attributions se prononce sur la demande d'agrément dans les soixante jours à dater de la réception du dossier par le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel.

**§ 4.** La reconnaissance prend effet à dater de la notification de la décision de reconnaissance.

## **CHAPITRE V. - Mention de la Communauté française sur tout document de promotion des oeuvres audiovisuelles soutenues.**

**Article 18.** - La mention «avec l'aide du Centre du cinéma et de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles» accompagnée du logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles, doit figurer sur tout document de promotion des oeuvres audiovisuelles soutenues, notamment :

- 1° sur les affiches et les placards;
- 2° dans les journaux corporatifs, hebdomadaires et quotidiens;
- 3° dans le «press kit» (version papier et électronique)
- 4° sur les cartons d'invitation aux projections de lancement;
- 5° dans les dossiers des conférences de presse;
- 6° dans les interviews des réalisateurs et producteurs (générique du making-of);
- 7° sur les dépliants, brochures, cartons promotionnels;
- 8° sur le site web du film;
- 9° sur les jaquettes des DVD.

Pour les documents de promotion spécifiquement dédiés à la promotion à l'international, le logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles est remplacé par celui de Wallonie-Bruxelles Images.

Si les documents de promotion sont utilisés tant à l'international qu'au national, les deux logos sont apposés.

## **CHAPITRE VI. - Dispositions finales**

**Article 19.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2012 relatif aux aides à la promotion est abrogé.

**Article 20.** - § 1<sup>er</sup>. Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

§ 2. Les demandes d'aide à la promotion introduites avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 sont soumises à la réglementation en vigueur au moment de l'introduction de la demande.

**Article 21.** - Le Ministre qui a le cinéma dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,

A. GREOLI

<b>Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles: Liste des lieux de diffusion reconnus</b>
---

**BIBLIOTHEQUES**

Bibliothèque spéciale de l'Oeuvre Nationale des Aveugles ASBL  
Bibliothèque spéciale "La Lumière"  
Bibliothèque spéciale de la Ligue Braille  
Bibliothèque principale de la ville de Mons -CCJ  
Bibliothèque publique principale pour l'arrondissement de Huy  
Bibliothèque principale communale de Seraing  
Bibliothèque principale de Mouscron ASBL  
Bibliothèque principale communale de Verviers  
Bibliothèque principale de la Province de Liège  
Bibliothèque principale communale de Charleroi  
Bibliothèque principale de la Ville d'Ath  
Bibliothèque principale de la Province de Hainaut  
Bibliothèque principale provinciale (Arrondissement de Soignies)  
Bibliothèque principale de la Ville de Bruxelles (I) (Riches-Claires)  
Bibliothèque principale de la Province de Namur  
Bibliothèque principale de la ville de Tournai  
Bibliothèque principale de la ville de Bruxelles (II) (Bockstael)  
Bibliothèque principale communale de Morlanwelz  
Bibliothèque locale-pivot de l'Université du Travail  
Bibliothèque locale de Fleurus ASBL  
Bibliothèque locale communale de Châtelet  
Bibliothèque locale communale de Courcelles  
Bibliothèque locale communale d'Anderlues  
Bibliothèque locale communale de Fontaine l'Evêque  
Bibliothèque locale communale de Montigny-le-Tilleul  
Bibliothèque publique locale de Chiny  
Bibliothèque locale communale de Floreffe - Franière  
Bibliothèque locale communale de Couvin  
Bibliothèque locale communale d'Andenne  
Bibliothèque locale communale de Charleroi  
Bibliothèque locale communale d'Assesse  
Bibliothèque locale communale de Pont-à-Celles  
Bibliothèque locale communale de Havelange  
Bibliothèque, Ludothèque Publiques et EPN de Rouvroy - ASBL  
Bibliothèque locale communale de Mettet  
Bibliothèque locale communale de Dinant  
Bibliothèque locale communale de Florennes  
Bibliothèque locale communale de Rochefort  
Bibliothèque locale communale d'Yvoir

Bibliothèque locale communale de Jemeppe-sur-Sambre  
Bibliothèque locale communale de Durbuy - Barvaux  
Bibliothèque locale communale de Saint-Ghislain  
Bibliothèque locale communale de Blaton (Bernissart)  
Bibliothèque locale communale de Boussu  
Bibliothèque locale communale de Seneffe  
Bibliothèque locale communale de Manage  
Bibliothèque locale communale de Chapelle-lez-Herlaimont  
Bibliothèque locale communale de Morlanwelz  
Bibliothèque locale provinciale (Réseau de La Louvière)  
Bibliothèque locale communale de Braine-le-Comte  
Bibliothèque locale communale de Frameries  
Bibliothèque locale communale de Soignies  
Réseau local montois-Bibliothèque locale-pivot de la Ville de Mons-CCJ  
Bibliothèque locale communale d'Arlon  
Bibliothèque locale communale de Nassogne  
Bibliothèque locale communale de Farciennes  
Bibliothèque publique locale de Bertrix ASBL  
Bibliothèque publique de Saint-Hubert/Wellin ASBL  
Bibliothèque locale communale de Neufchâteau  
Bibliothèque publique locale de Florenville-Chiny ASBL  
Bibliothèque locale communale de Libramont-Chevigny  
Bibliothèque locale communale d'Aubange-Musson  
Bibliothèque locale communale de Theux  
Bibliothèque locale communale de Virton  
Bibliothèque locale communale de Sambreville  
Bibliothèque publique de Vielsalm ASBL  
Bibliothèque publique locale de Bastogne ASBL  
Bibliothèque locale communale de Thuin  
Nouvelle Bibliothèque publique Les Comtes de Hainaut-AFIC  
Bibliothèque publique locale de Woluwe-Saint-Lambert - Siège Saint-Henri ASBL  
Bibliothèque locale communale de Sprimont  
Bibliothèque locale communale de Seraing  
Bibliothèque locale communale de Chaudfontaine-Embourg  
Centre Multimédia Don Bosco de Liège ASBL  
Bibliothèque locale - ville de Liège  
Bibliothèque locale de la Province de Liège  
Bibliothèque locale communale du centre (Court-Saint-Etienne)  
Bibliothèque locale communale de Tubize  
Bibliothèque locale communale de Genappe  
Bibliothèque locale communale de Braine-l'Alleud  
Bibliothèque locale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (Section du Douaire)  
Bibliothèque locale communale de Rixensart  
Bibliothèque locale communale de Malmédy-Waimes

Bibliothèque locale communale de Saint-Josse-ten-Noode  
Bibliothèque locale-pivot libre de Waremme  
Bibliothèque locale communale d'Uccle  
Bibliothèque locale communale de Watermael Centre  
Bibliothèque locale communale francophone de Woluwé-St-Pierre  
Bibliothèque communale Romain Rolland (Evere)  
Bibliothèque locale communale de Jette  
Bibliothèque publique de Berchem-Sainte-Agathe ASBL  
Bibliothèque locale communale de Koekelberg  
Bibliothèque locale communale d'Anderlecht  
Bibliothèque locale communale de Saint-Gilles  
Bibliothèque locale communale d'Etterbeek  
Bibliothèque locale de la ville de Bruxelles (II)  
Bibliothèque locale de la Ville de Bruxelles (I)  
Bibliothèque locale communale de Wavre  
Bibliothèque locale communale de Limbourg  
Bibliothèque locale communale de Namur  
Bibliothèque locale communale de Stavelot  
Bibliothèque locale communale de Colfontaine  
Bibliothèque locale communale d'Ourthe-Amblève (Aywaille - Comblain-au-Pont)  
Bibliothèque communale locale-pivot du centre (Gilly)  
Bibliothèque locale communale de Jalhay  
Bibliothèque locale communale de Spa  
Bibliothèque publique locale adoptée de Thimister Clermont ASBL  
Bibliothèque locale communale d'Aubel  
Bibliothèque locale communale du centre (Olne)  
Bibliothèque locale communale de Pepinster  
Bibliothèque locale communale de Plombières  
Bibliothèque locale d'Anthisnes ASBL  
Bibliothèque locale communale de Baelen  
Bibliothèque locale communale de Hannut-Lincent  
Bibliothèque locale communale de Dison  
Bibliothèque locale communale de Verviers  
Bibliothèque publique Saint Victor ASBL (Bassenge)  
Bibliothèque locale communale d'Oupeye  
Bibliothèque locale communale de Herve  
Bibliothèque locale communale de Visé  
Bibliothèque publique de Wanze  
Bibliothèque publique locale de Huy - Unité centrale  
Bibliothèque locale communale d'Engis  
Bibliothèque locale communale d'Ans  
Bibliothèque locale communale de Flémalle  
Bibliothèque locale communale de Waremme  
Bibliothèque locale communale de Gembloux

---

Bibliothèque locale communale de Welkenraedt  
Bibliothèque locale publique de Brunehaut ASBL  
Bibliothèque locale de Nivelles  
Bibliothèque locale communale de Silly  
Centre culturel de Doische ASBL  
Bibliothèque locale communale d'Erquelinnes  
Bibliothèque publique d'Habay-la-Neuve  
Bibliothèque locale communale d'Ath  
Bibliothèque locale communale de Fléron  
Bibliothèques publiques libres de Visé  
Bibliothèque locale de Saint-Léger  
Bibliothèque communale de Paliseul  
Bibliothèque communale d'Ecaussinnes  
Bibliothèque locale communale de Péruwelz  
Bibliothèque locale communale de Lessines  
Bibliothèque communale d'Anhée  
Bibliothèque locale communale de Bièvre  
Centre de Lecture publique d'Antoing ASBL  
Centre de Lecture publique de Comines-Warneton ASBL  
Bibliothèque locale communale de La Hulpe  
Bibliothèque locale communale de Jodoigne  
Bibliothèque locale de Mouscron ASBL  
Bibliothèque locale communale de Celles  
Bibliothèque locale communale de Lasne  
Bibliothèque locale communale de Ciney  
Centre de Lecture publique de Mont-de-l'Enclus  
Réseau Louviérois - Bibliot. locale-pivot communale de Strepv Bracquegnies  
Bibliothèque locale communale d'Auderghem  
Bibliothèque locale communale de Pecq  
Centre de Lecture publique d'Estaimpuis ASBL  
Bibliothèque locale communale de Herstal  
Bibliothèque locale communale de Dour  
Bibliothèque locale communale d'Etalle  
Bibliothèque de Flobecq - ASBL  
Bibliothèque locale communale de Gesves  
Bibliothèque locale communale de La Bruyère  
Bibliothèque locale communale de Marchin et Modave  
Bibliothèque locale-pivot de Nalinnes-Centre (Ham-sur-Heure-Nalinnes)  
Bibliothèque locale communale de Tournai  
Bibliothèque locale communale de Quiévrain  
Bibliothèque locale communale de Quaregnon  
Bibliothèque locale communale de Bouillon  
Bibliothèque locale communale de Rumes  
Bibliothèque locale communale de Beloeil (Basècles)

Bibliothèque locale communale de Hotton  
Bibliothèque locale communale d'Enghien  
Bibliothèque locale communale de Frasnes-lez-Anvaing  
Bibliothèque locale communale de Schaerbeek  
Bibliothèque locale communale de Leuze-en-Hainaut  
Bibliothèque locale communale francophone d'Ixelles  
Bibliothèque itinérante de la Province de Liège  
Bibliothèque itinérante de la Province de Namur  
Bibliothèque itinérante de la Province de Hainaut  
Bibliothèque itinérante de la Province de Luxembourg  
Bibliothèque dépôt de Sart  
Bibliothèque locale communale de Lierneux  
Bibliothèque filiale libre (Maximilien Kolbe)  
Bibliothèque filiale libre de Stembert  
Bibliothèque communale filiale de Saint-Georges sur Meuse  
Bibliothèque filiale libre de Bomel  
Bibliothèque communale de Saint-Servais  
Bibliothèque communale de Ramet  
Bibliothèque communale de Berloz  
Bibliothèque communale de Mons-lez-Liège  
Bibliothèque communale-filiale de Wasmes  
Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale de FEXHE  
Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale de FAIMES  
Bibliothèque libre de Hesbaye-filiale FAIMES  
Bibliothèque publique libre de Hesbaye-filiale de Geer  
Centre documentaire Sainte-Croix (filiale) ASBL  
Bibliothèque communale filiale de Crisnée  
Bibliothèque publique de Burdinne  
Bibliothèque libre Saint-Hadelin - filiale  
Bibliothèque locale communale-filiale de Waimes  
Bibliothèque communale-filiale de Trois-Ponts  
Bibliothèque communale filiale de Seraing (Val)  
Bibliothèque publique de Braives  
Bibliothèque communale-filiale de Stoumont  
Bibliothèque communale-filiale d'Hermée  
Bibliothèque communale des Trixhes  
Bibliothèque filiale d'Ensival  
Bibliothèque communale-filiale de Francorchamps  
Bibliothèque publique de Héron  
Bibliothèque communale filiale d'Engis-centre  
bibliothèque communale-filiale de Bomel  
Bibliothèque locale communale-filiale de Comblain-au-Pont  
Bibliothèque communale-filiale d'Alleur  
Bibliothèque filiale spécialisée du Grand Séminaire

Bibliothèque communale des Awirs  
Bibliothèque communale-filiale de Comblain (Poulseur)  
Centre de documentation de l'Ourteuh moyenne  
Bibliothèque filiale d'Orgeo  
Bibliothèque communale d'Oreye  
Bibliothèque libre du Centre civique de Kappelveld - filiale  
Temps Libre (1200 Bruxelles)  
Bibliothèque Sainte-Famille - filiale  
Bibliothèque Saint-Lambert - filiale  
Bibliothèque libre d'Uccle- HOMBORCH - dépôt  
Bibliothèque communale-filiale d'Uccle-centre  
Bibliothèque communale-filiale de Boitsfort-Centre (section jeunesse et ludo)  
Bibliothèque communale-filiale de Joli-Bois  
Bibliothèque communale-filiale du Chant d'oiseau  
Bibliothèque communale filiale de Rémicourt "J. Charlier"  
Bibliothèque communale de Waremme filiale de Longchamps  
Bibliothèque publique filiale Sainte Julienne  
Bibliothèque communale-filiale Bruegel  
Bibliothèque communale-filiale (Brand Whitlock + dépôt Catteau)  
Bibliothèque communale-filiale (Charles Janssen (  
Bibliothèque communale-filiale (Suzanne Lippens)  
Bibliothèque communale-filiale pédagogique (Michelle Salengros)  
Bibliothèque communale-filiale (Jean Munro)  
Bibliothèque publique filiale (Centre de Services Peterbos)  
Bibliothèque communale Brux I-filiale de Haren  
Bibliothèque jeunesse d'Incourt  
Bibliothèque communale-filiale (Fernand Brunfaut)  
Bibliothèque communale-filiale (Mutsaard)  
Bibliothèque communale Brux II-filiale de Neder-Over-Hembeek  
Bibliothèque communale-filiale (Thomas Owen)  
Bibliothèque - filiale (Notre Dame)  
Bibliothèque-filiale de Bierges  
Bibliothèque communale-filial (Adolphe Max)  
Bibliothèque publique filiale Saint-Remacle  
Bibliothèque Publique libre de Wavre (filiale)  
Bibliothèque communale-filiale de Jupille  
Bibliothèque communale-filiale de Chênée-Thiers  
Bibliothèque communale-filiale de Grivegnée  
Bibliothèque communale-filiale de Wandre  
Bibliothèque communale-filiale d'Outremeuse  
Bibliothèque publique filiale Saint-Barthelemy  
Bibliothèque communale-filiale de Fétinne  
Bibliothèque Scientifique et Technique  
Bibliothèque communale-filiale de Beaufays

Bibliothèque communale-filiale de Vaux-sous-Chevremont  
Bibliothèque filiale (Mille et une pages)  
Bibliothèque communale-filiale de Boncelles  
Bibliothèque filiale de Jemeppe  
Bibliothèque publique filiale Sainte Walburge  
Bibliothèque communale - filiale de Wisterzée  
Bibliothèque communale-filiale d'Ougrée  
Bibliothèque filiale de Froidmont  
Bibliothèque publique François de Troyer ASBL - Filiale  
Bibliothèque d'Ottignies-filiale de Louvain-la-Neuve  
Bibliothèque communale-filiale de Lillois  
Bibliothèque communale-filiale de Droixhe-Bressoux  
Bibliothèque communale-filiale de Rebecq  
Bibliothèque communale Culture et Loisirs (filiale)  
Bibliothèque communale-filiale des Rivageois (Fagnée)  
Bibliothèque communale-filiale de Xhovemont  
Bibliothèque communale-filiale de Saint-Gilles  
Bibliothèque communale-filiale de Sclessin-Cointe  
Bibliothèque communale-filiale du Thier-à-Liège  
Bibliothèque communale-filiale du Nord (Saint-Léonard)  
Bibliothèque communale-filiale de Tubize (Clabecq)  
Bibliothèque communale-filiale de Havré  
Bibliothèque communale - filiale de Beloeil  
Bibliothèque libre-filiale Loisirs et Culture à Ath (CLP)  
Bibliothèque communale-filiale de Presgaux  
Bibliothèque filiale libre (Notre-Dame de la Tombe)  
Bibliothèque publique de Wanfercée-Baulet  
Bibliothèque publique de Lambussart (filiale)  
Bibliothèque libre - Diathèque-M.A.C.C.  
Bibliothèque communale-filiale de Naast  
Bibliothèque circulante de la Ville de Mons  
Bibliothèque communale de Virton  
Bibliothèque communale de Souvret-filiale (adultes)  
Bibliothèque communale-filiale de Gaurain-Ramecroix  
Bibliothèque communale-filiale de Trazegnies  
Bibliothèque communale-filiale d'Halanzu  
Bibliothèque communale-filiale de Cuesmes  
Comptoir de la Bibliothèque de la Ville de Mons-C.C.J. (Mons-Centre)-filiale  
Bibliothèque communale-filiale de Jumet  
Biblio. de Mouscron-filiale d'Herseaux  
Bibliothèque adoptée-filiale de Jamoigne  
Bibliothèque libre-filiale de Muno (Saint-Barthélemy)  
Bibliothèque communale-filiale de Gosselies  
Bibliothèque communale-filiale de Florenville (Villers-devant-Orval)

Bibliothèque communale de Souvret-filiale (jeunesse)  
Bibliothèque communale de Soiron  
Bibliothèque communale-filiale de la Hestre  
Bibliothèque filiale communale de Tamines  
Bibliothèque communale-filiale de Wasmuel  
Bibliothèque communale-filiale de Piéton  
Bibliothèque communale-filiale de Jambes-centre  
Bibliothèque d'Arquennes - filiale  
Bibliothèque communale-filiale de Quevaucamps  
Bibliothèque publique-filiale André Henin ASBL  
Bibliothèque filiale du Cerist  
Bibliothèque communale-filiale de Carnières  
Bibliothèque de Mouscron-filiale de Dottignies  
Bibliothèque publique libre-filiale d'Houffalize  
Bibliothèque communale-filiale de Bertogne  
Bibliothèque communale-filiale de Templeuve  
Pédagothèque communale (7100 La Louvière)  
Bibliothèque communale-dépôt de Ninane  
Bibliothèque communale-dépôt d'Aubange  
Bibliothèque dépôt (Ecole de Sart)  
C. L. P. d'Antoing-dépôt de Maubray-Ancienne Maison communale  
Bibliothèque Spéciale pour la jeunesse (1083 Bruxelles)  
C. L. P. d'Antoing-dépôt de Péronnes  
Bibliothèque-dépôt de Gérouville  
Bibliothèque dépôt d'Ahin  
Bibliothèque communale-dépôt de Tangissart  
Bibliothèque communale - dépôt de Rachecourt  
Bibliothèque de Mouscron-dépôt du Tuquet  
Bibliothèque libre-dépôt d'Houdemont  
Bibliothèque de Mouscron-dépôt de Luingne  
Bibliothèque communale-dépôt d'Ethe  
Bibliothèque - dépôt de Forges  
Bibliothèque publique-dépôt Saint-Lambert  
Bibliothèque communale dépôt de Ghlin  
Bibliothèque publique-dépôt Saint-Joseph  
Bibliothèque libre-dépôt d'Habay-la-Vieille  
Bibliothèque communale du centre (Latour)-dépôt  
Bibliothèque libre-dépôt (Heures Joyeuses)  
Bibliothèque-dépôt d'Harnoncourt  
Bibliothèque-dépôt de Dampicourt  
Bibliothèque publique libre-dépôt de Chênée-Thiers  
Bibliothèque-dépôt de Robelmont  
Bibliothèque libre-dépôt de Rulles  
Bibliothèque d'Habay-dépôt de Marbehan

Bibliothèque adoptée Saint-Paul  
Bibliothèque communale-dépôt de Tubize (Saintes)  
Bibliothèque des Collines tournaisiennes  
Bibliothèque Sacré Coeur  
Bibliothèque communale-dépôt de Haine-Saint-Pierre  
Bibliothèque communale-dépôt de Bracquegnies  
Bibliothèque communale-dépôt de Saint-Vaast  
Bibliothèque communale-dépôt de Trivières  
Bibliothèque - dépôt ("Culture et loisirs")  
Bibliothèque communale-dépôt de Houdeng-Goegnies  
Ludothèque communale "Sacajoujou"  
Bibliothèque libre du Centre de Traumatologie et Réadaptation - dépôt  
Bibliothèque libre-dépôt (Saint-Amand)  
Bibliothèque communale-dépôt de Godarville  
Service prêts de livres à domicile pour personnes âgées et/ou handicapées (7060 Soignies)  
Bibliothèque de Ligne  
Bibliothèque communale-dépôt de Bois-d'Haine  
Bibliothèque libre dépôt du club des Tanneurs  
Bibliothèque communale-dépôt de Familleureux  
Bibliothèque communale-dépôt de Seneffe (Feluy)  
Bibliothèque communale-dépôt de Baisieux  
Bibliothèque communale-dépôt d'Hornu  
Bibliothèque libre-dépôt des familles  
Bibliothèque libre-dépôt de Sirault  
Bibliothèque publique-dépôt (Christ-Roi)  
Bibliothèque communale-dépôt de Ghlin  
Bibliothèque communale-dépôt de Wellin  
Bibliothèque libre-filiale de Mortehan  
Bibliothèque communale-dépôt de Bousval  
Bibliothèque communale-dépôt d'Ophain  
Bibliothèque libre-dépôt de Mourcourt  
Bibliothèque libre-dépôt de Vezon  
Bibliothèque libre d'Hyon-dépôt  
Bibliothèque libre-dépôt Notre Dame de Messines  
Bibliothèque communale-dépôt de Froidmont  
Bibliothèque Saint Rémy  
Bibliothèque et ludothèque de la jeunesse (dépôt)  
Bibliothèque libre du Sacré-Coeur - dépôt  
Bibliothèque communale-dépôt de Flénu  
Bibliothèque communale-dépôt de Nimy  
Bibliothèque communale-dépôt d'Harmignies  
Bibliothèque communale-dépôt d'Obourg  
Bibliothèque libre-dépôt (Saint-Paul)  
Bibliothèque (dépôt) LA CONCORDE

Bibliothèque - dépôt de Thieusies  
Bibliothèque communale-dépôt de Horrues  
Bibliothèque Saint Gery  
Bibliothèque communale - dépôt de Lesdain  
Bibliothèque publique de Deux-Acren (dépôt)  
Bibliothèque - dépôt de Dampremy  
Bibliothèque communale - dépôt de Chaineux  
Bibliothèque communale-dépôt de Couillet  
Bibliothèque communale-dépôt d'Henri-Chapelle  
Filiale de Bruyères : "le paradis des livres"  
Bibliothèque communale-dépôt de Membach  
Bibliothèque-dépôt de Lodelinsart  
Bibliothèque-dépôt de Polvez  
Bibliothèque communale (dépôt) de Fonds-de-Loup  
Bibliothèque communale (dépôt) du centre  
Bibliothèque-dépôt de Lalue  
C. L. P. de Comines-Warneton ASBL - dépôt de Warneton  
C. L. P. de Comines-Warneton asbl - dépôt de Houthem  
Bibliothèque d'Anvaing (dépôt)  
Bibliothèque - dépôt de Goutroux  
Bibliothèque - dépôt de Monceau-sur-Sambre  
Bibliothèque du Château-dépôt de Mont-sur-Marchienne  
Bibliothèque communale - dépôt Saint-Nicolas  
Bibliothèque communale-dépôt de Vivegnis  
Bibliothèque communale-dépôt d'Heure-le-Romain  
Bibliothèque communale-dépôt d'Hermalle-sous-Argenteau  
Bibliothèque communale (dépôt) (Espace Livre Plaisir)  
Bédéothèque de la Maison de la Laïcité - dépôt  
Bibliothèque communale Jeunesse-dépôt  
C. L. P. de Comines-Warneton ASBL - dépôt de Ploegsteert  
Bibliothèque communale-dépôt de Sourbrodt/Robertville  
Bibliothèque communale-dépôt de Temploux  
Bibliothèque communale-dépôt de Malonne  
Bibliothèque de Flawinne  
Bibliothèque communale-dépôt de Sauvenière  
Bibliothèque communale-dépôt de Bossière  
Bibliothèque communale-dépôt d'Arsimont  
Bibliothèque communale-dépôt de Falisolle  
Bibliothèque communale-filiale de Basse-Bodeux  
Bibliothèque communale-dépôt de Velaine  
Bibliothèque publique de Floreffe centre - dépôt  
C. L. P. de Comines-Warneton asbl "Le Bizet"  
Bibliothèque communale-dépôt de Faymonville  
Bibliothèque adoptée-dépôt de Grand-Rechain

Bibliothèque de Marbaix-la-Tour (dépôt)  
Bibliothèque communale-dépôt Sougné-Remouchamps  
Bibliothèque communale-dépôt d'Aywaille (Harzé)  
Bibliothèque communale-dépôt d'Ham-sur-Sambre  
Bibliothèque communale-dépôt de Spy  
Bibliothèque paroissiale de Nalinnes ASBL (dépôt)  
Bibliothèque communale-dépôt de Juslenville  
Bibliothèque communale-dépôt de la Reid  
Bibliothèque communale-dépôt de Polleur  
Bibliothèque paroissiale de Jamioulx ASBL (dépôt)  
Bibliothèque d'Ham-sur-Heure (dépôt)  
C.L.P. d' Estaimpuis-dépôt de Nechin  
Bibliothèque libre-dépôt de Bruyères  
Bibliothèque communale dépôt de Momalle (Remicourt)  
Bibliothèque communale - dépôt de Bouffioulx  
Bibliothèque communale de Hesbaye-dépôt de Rémicourt  
Bibliothèque communale de Wangenies  
BCD Immaculée Conception (dépôt)  
Bibliothèque communale-dépôt de Thiméon  
Bibliothèque communale - dépôt d'Obaix  
C.L.P. d' Estaimpuis-dépôt de Saint-Léger  
Bibliothèque communale-dépôt d'Ans-Plateau  
Collège St-Louis Waremmes (BCD dépôt libre)  
Bibliothèque communale d'Escanaffles  
Bibliothèque publique libre de Hesbaye-dépôt communal  
Bibliothèque communale du Transvaal  
Bibliothèque de droit privé - (dépôt) de Racour  
Bibliothèque communale-dépôt de Lincet  
Bibliothèque communale-dépôt de Thuin(Gozée)  
Bibliothèque communale de la Chasse Royale  
Bibliothèque communale-dépôt de Sendrogne  
Service de prêt aux personnes âgées et handicapées  
Bibliothèque communale de la Cité (dépôt)  
Bibliothèque communale-dépôt des Six-Bonniers  
Institut Notre Dame - Waremmes BCD dépôt libre  
Bibliothèque communale-dépôt de Ben  
Bibliothèque libre dépôt (Marie-Thérèse)  
Bibliothèque dépôt libre Notre Dame (Visé)  
Bibliothèque communale-dépôt ("Jean Donnay")  
Bibliothèque communale-dépôt de Cheratte Bas  
Bibliothèque communale-dépôt de Richelle  
Bibliothèque communale-dépôt de Ransart  
Bibliothèque communale-dépôt de Gouy-lez-Piéton  
Bibliothèque - dépôt de Montignies-sur-Sambre

Bibliothèque communale - dépôt de Landelies  
Bibliothèque communale de Velaines  
Bibliothèque communale-dépôt de Forchies  
Bibliothèque communale-dépôt de Loncin  
Bibliothèque communale-dépôt de Leernes  
Bibliothèque communale de Pottes  
Bibliothèque communale-dépôt de Xhendremael  
Bibliothèque dépôt de Clermont-sous-Huy  
Bibliothèque communale-dépôt de Vierset-Barse  
Centre de Lecture publique de Hannut - (Itinérante)  
Service de la Lecture publique  
Centre de Lecture publique de Libramont - (Itinérante)  
Centre de Lecture publique de Gembloux - (Itinérante)  
Réserve centrale du Réseau public de Lecture de la Communauté française (Réserve centrale)  
Bibliothèque publique centrale de la Communauté française  
Bibliothèque centrale de Bruxelles-Capitale  
Bibliothèque centrale de la Province de Namur  
Bibliothèque centrale de la Province de Luxembourg  
Opérateur d'appui de la Province de Hainaut  
Bibliothèque Centrale de la Province de Liège  
Centre Steeman Bibliothèque des Littératures d'Aventures (BILA)

#### **CENTRES CULTURELS**

ASBL Centre culturel d'Aiseau-Presles  
ASBL Centre culturel d'Ans  
ASBL "Cultur'Ama" Centre culturel d'Amay  
ASBL Centre culturel d'Andenne  
ASBL "Escale du Nord", Centre culturel d'Anderlecht  
ASBL "La Bourlette" Centre culturel d'Anderlues  
ASBL Centre culturel d'Ourthe et Meuse  
ASBL Foyer socio-culturel d'Antoing  
ASBL Maison de la Culture d'Arlon  
ASBL Maison culturelle d'Ath  
ASBL Centre culturel d'Aubange  
ASBL Centre culturel de Bastogne  
ASBL Centre culturel de BEAURAING  
ASBL Centre culturel de la Vallée de Nethen  
ASBL Foyer culturel de Beloeil  
ASBL "Le Fourquet", Centre culturel Berchemois  
ASBL Centre culturel de Bertrix  
ASBL Centre culturel de Bièvre  
ASBL Centre culturel de Boussu  
ASBL Centre culturel de Braine-L'Alleud  
ASBL Centre culturel de Braine-Le-Comte

ASBL Centre culturel de Braives-Burdinne  
ASBL "ACC" Association des Centres culturels de la CF de Belgique  
ASBL Concertation des Centres culturels bruxellois  
ASBL Centre culturel de Bruxelles Nord  
ASBL Foyer culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont  
ASBL "L'EDEN" Centre culturel de Charleroi  
ASBL Centre culturel de Chênée  
ASBL "Sud-Haina" Centre culturel de sportif de Chimay  
ASBL Centre culturel du Beau Canton - Chiny-Florenville  
ASBL Centre culturel de Ciney  
ASBL Centre culturel de Colfontaine  
ASBL Centre culturel MJC de Comines-Warneton  
ASBL "La Posterie" Centre culturel de Courcelles  
ASBL Centre culturel du Brabant Wallon  
ASBL "Christian Colle" Centre culturel de Couvin  
ASBL Centre culturel de Dinant  
ASBL Centre culturel de Dison  
ASBL Centre culturel de Doische  
ASBL Foyer culturel de Durbuy  
ASBL "Ecrin" Centre culturel d'Eghezée  
ASBL "Maison JONATHAS", Centre culturel d'Enghien  
ASBL Centre culturel d'Engis  
ASBL "Espace Senghor", Centre culturel d'Etterbeek  
ASBL Centre culturel d'Evere  
ASBL Centre culturel de Farciennes  
ASBL Centre culturel de Flémalle  
ASBL "Fleurus Culture" Centre culturel  
ASBL "Pays des Collines" Centre culturel  
ASBL Centre culturel de Floreffe  
ASBL Foyer culturel de Florennes  
ASBL Centre culturel de l'Entité fossoise  
ASBL Centre culturel de Frameries  
ASBL "La Villa", Centre culturel de Ganshoren  
ASBL Centre culturel de Gembloux  
ASBL Centre culturel de Genappe  
ASBL Centre culturel de Gerpennes  
ASBL Centre culturel de Habay  
ASBL Centre culturel de HANNUT  
ASBL Centre culturel local Hastiere  
ASBL Centre culturel d'Havelange  
ASBL Centre culturel de Hotton  
ASBL Centre culturel de l'Arrondissement de Huy  
ASBL "CLI" Centre de Loisir et d'Information  
ASBL "ASTRAC" Réseau des Centres culturels de la CF Wallonie-Bruxelles

---

ASBL "Centre Armillaire" Centre culturel de Jette  
ASBL Centre culturel de Jodoigne  
ASBL Foyer culturel de Jupille-Wandre  
ASBL Centre culturel régional du Centre  
ASBL Centre culturel J. Faucon  
ASBL "René Magritte" Centre culturel  
ASBL Centre culturel Leuze-En-Hainaut  
ASBL Centre culturel Libramont-Chevigny  
ASBL "Les Chiroux" Centre culturel  
ASBL Foyer culturel de Manage  
ASBL "Culture et Vie en Marche" Maison de la Culture Famenne-Ardenne  
ASBL Centre culturel de Marchin  
ASBL "En Thiérache" Centre culturel de Momignies  
ASBL "Le Sablon" Centre culturel  
ASBL centre culturel Mouscronnois  
ASBL "Théâtre de Namur" Centre culturel régional de Namur  
ASBL Centre culturel de Nassogne  
ASBL Centre culturel d'Ottignies-LLNeuve (Ferme du Douaire)  
ASBL Foyer culturel de Peruwelz  
ASBL Foyer culturel de Perwez  
ASBL Foyer Socio-culturel de Philippeville  
ASBL Maison culturelle de Quaregnon  
ASBL Centre culturel de Rebecq  
ASBL Centre culturel de Remicourt  
ASBL Foyer culturel de Rixensart  
ASBL Centre culturel des Roches  
ASBL Centre culturel de Saint-Georges  
ASBL Foyer culturel de Saint-Ghislain  
ASBL Centre culturel Jacques Franck  
ASBL "Crac's" Centre culturel de Sambreville  
ASBL Centre culturel de Schaerbeek  
ASBL Centre culturel de Seraing  
ASBL Centre culturel de Silly  
ASBL "Terre chevrotine" Centre culturel de Sivry-Rance  
ASBL Centre culturel de Soignies  
ASBL Centre culturel de Soumagne  
ASBL Centre culturel de Spa  
ASBL "Henri Simon" Foyer culturel  
ASBL Centre culturel de Stavelot  
ASBL Centre culturel de Theux  
ASBL "Maison de la Tour" Centre culturel de Thuin  
ASBL Centre culturel Rossignol-Tintigny  
ASBL Maison de la Culture de Tournai  
ASBL Culture.wapi

ASBL Centre culturel de Tubize  
ASBL Centre culturel régional de Verviers  
ASBL "Action Sud" Centre culturel de l'arrondissement de Philippeville  
ASBL Centre culturel de Walcourt  
ASBL Centre culturel de Wanze  
ASBL Centre culturel de Waremme  
ASBL "Espace Bernier" Centre culturel de Waterloo  
ASBL "La Vénérie", Centre culturel de Watermael-Boitsfort  
ASBL Centre culturel de Welkenraedt  
ASBL "WOLUBILIS", Centre culturel de Woluwé-St-Lambert

### MUSEES

GRAND CURTIUS  
MUSEE BRUXELLOIS DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL - LA FONDERIE  
MUSEE DE LA VILLE DE BRUXELLES - MAISON DU ROI  
MUSEE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME A LA ROSE  
MUSEE DU MALGRE-TOUT  
MUSEE FELICIEN ROPS - PROVINCE DE NAMUR  
MUSEE PROVINCIAL DES ARTS ANCIENS DU NAMUROIS - TRESOR D'OIGNIES  
MUSEES DE L'ULG - AQUARIUM - MUSEUM  
PREHISTOSITE DE RAMIOUL - MUSEE DE LA PREHISTOIRE EN WALLONIE  
ART & MARGES MUSEE  
BAL - BEAUX-ARTSLIEGE  
BIBLIOTHECA WITTOCKIANA - MUSEE DU LIVRE ET DE LA RELIURE  
DOMAINE DU FOURNEAU SAINT-MICHEL  
ECOMUSEE DU BOIS-DU-LUC  
ESPACE GALLO-ROMAIN  
LE BOIS DU CAZIER  
MADMUSEE  
MAISON DE LA METALLURGIE ET DE L'INDUSTRIE DE LIEGE  
MAISON D'ERASME  
MAISON DU PATRIMOINE MEDIEVAL MOSAN  
MUSEE DE LA CERAMIQUE D'ANDENNE  
MUSEE DE LA VIE WALLONNE  
MUSEE DE LOUVAIN-LA-NEUVE  
MUSEE DES TRANSPORTS EN COMMUN AU PAYS DE LIEGE  
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE ET VIVARIUM  
MUSEE DU VERRE  
MUSEE EN PICONRUE - MUSEE DIOCESAIN D'ETHNOLOGIE RELIGIEUSE ET  
DES LEGENDES EN ARDENNE  
ET LUXEMBOURG  
MUSEE GAUMAIS  
MUSEE IANCHELEVICI  
MUSEE INTERNATIONAL DU CARNAVAL ET DU MASQUE  
MUSEE JUIF DE BELGIQUE

MUSEES DE L'ULB - ECOMUSEE DU VIROIN  
CENTRE DE LA MARIONNETTE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE  
BELGIQUE  
INSECTARIUM JEAN LECLERCQ - HEXAPODA  
MAISON DE L'IMPRIMERIE ET DES LETTRES DE WALLONIE  
MUSEE ARCHEOLOGIQUE  
MUSEE BELGE DE LA FRANC-MACONNERIE  
MUSEE COMMUNAL DE HERSTAL  
MUSEE DE FOLKLORE "LEON MAES"  
MUSEE DE LA FAMENNE - MUSEE VAN DEN ABEELE  
MUSEE DE LA RUBANERIE COMINOISE  
MUSEE DE LA VILLE D'EAUX  
MUSEE DE L'EAU ET DE LA FONTAINE  
MUSEE DES BEAUX-ARTS  
MUSEE DES CELTES  
MUSEE DU CHÂTEAU-FORT DE LOGNE  
MUSEE DU MARBRE  
MUSEE DU PAYS OURTHE-AMBLEVE  
MUSEE DU PETIT FORMAT  
MUSEE GASPAR  
MUSEE REGIONAL DE VISE  
MUSEES DE L'ULB - MUSEE DE LA MEDECINE  
MUSEES DE L'ULG - GALERIE WITTERT - COLLECTIONS ARTISTIQUES  
SCLADINA  
MAISON MAURICE BEJART  
SCIENCEECHOS ASBL  
BELvue  
CENTRE D'ARCHEOLOGIE, D'ART ET D'HISTOIRE DE JAMBES  
FIRST WING HISTORICAL CENTER (1WHC)  
MUSEE D'ART FANTASTIQUE - MAF  
MUSEE D'ART SPONTANE  
MUSEE DE LA HAUTE MEUSE PREHISTORIQUE  
MUSEE DE LA MINE ROBERT POURBAIX  
MUSEE GRETRY  
MUSEE MARTHE DONAS  
MUSEE RENE MAGRITTE  
MUSEE SPITFIRE  
TRESOR DE LA CATHEDRALE  
MUSEE AFRICAINE DE NAMUR  
MUSEE ARMAND PELLEGRIN  
MUSEE DE LA FRAISE  
MUSEE NATIONAL DE LA RESISTANCE  
MUSEE WELLINGTON  
MUSEES COMMUNAUX  
MUSEUM DE ZOOLOGIE DE L'ULB

---

CENTRE DE LA GRAVURE ET DE L'IMAGE IMPRIMEE  
CENTRE DE LA TAPISSERIE, DES ARTS DU TISSU ET DES ARTS MURAUX  
KERAMIS - CENTRE DE LA CERAMIQUE DE LA FEDERATION WALLONIE-  
BRUXELLES  
MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE  
MUSEE DE L'ORFEVREURIE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - DOMAINE DU  
CHATEAU DE SENEFFE  
POLE MUSEAL DE MONS  
MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

**Le Ministre-Président,**

**Rudy DEMOTTE**

**La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,**

**Alda GREOLI**

*Replacée par A.Gt 15-05-2019***Annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles:****Liste des festivals**

La sélection en compétition officielle du court métrage, du long métrage, du documentaire de création et/ou de la série télévisuelle de fiction dans les festivals suivants donne accès à l'aide à la promotion:

Aix-en-Provence	(décembre)	Festival Tous Courts
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Aspen	(avril)	Aspen Shortsfest
Austin	(mars)	South by Southwest Film Festival
Banff	(juin)	World Media Festival
Barcelone	(avril)	Festival International du Court métrage
Berlin	(novembre)	Interfilm
Bilbao	(novembre)	Zinebi - Festival Internacional de Cine Documental y Cortometraje
Brest	(novembre)	Festival Européen du Film Court
Bucarest	(avril)	Festival International NextT
Buenos Aires	(avril)	BAFICI
Cluj-Napoca	(mai)	Transilvanian International Film Festival
Copenhague	(novembre)	CPH-Dox
Edinburgh	(août)	Festival International de Télévision
Florence	(novembre)	Festival dei Popoli
Gérardmer	(janvier)	Festival International du Film Fantastique
Hambourg	(juin)	Internationales Kurz Film Festival
Jihlava	(octobre)	Festival International du Film Documentaire
Kiev	(octobre)	MOLODIST
La Rochelle	(septembre)	Festival de la Fiction Télévisuelle
Les Arcs	(décembre)	Festival du Cinéma Européen
Lille	(avril)	Séries Mania
Lisbonne	(octobre)	DocLisboa
Locarno	(août)	Festival International
Los Angeles	(novembre)	AFI International Film Festival
Mar del Plata	(novembre)	Festival International
Marseille	(juillet)	Festival International du Documentaire
Monte-Carlo	(juin)	Festival de Télévision
Montréal	(octobre)	Festival International du Nouveau Cinéma et des nouveaux médias

Montréal	(novembre)	RIDM
Paris	(mars)	Cinéma du Réel
Prague	(janvier)	Short Film Festival
Puchon	(juillet)	International Fantastic Film Festival
Rio de Janeiro	(novembre)	Curta cinema - Int Short Film Festival
Saguenay	(mars)	Regard sur le court métrage
Saint Petersbourg	(septembre)	Message to Man International Film Festival
San Sebastian	(septembre)	Festival International
Sao Paulo	(octobre)	Festival International
Sheffield	(juin)	Festival International du Film Documentaire
Sitges	(octobre)	Festival International du Film Fantastique
Stuttgart	(avril)	Internationales Trickfilms Festival
Tallinn	(novembre)	Tallinn Black Nights Film Festival
Tampere	(mars)	Festival du Court Métrage
Tribeca	(avril/mai)	Film Festival
Uppsala	(octobre)	Festival International du Court métrage
Varsovie	(octobre)	Warsaw Film Festival
Vila do Conde	(juillet)	Festival International du Court métrage
Winterthur	(novembre)	Internationale Kurzfilmtage

La sélection du court métrage, du long métrage, du documentaire de création et/ou de la série télévisuelle de fiction dans les festivals suivants, à l'exception des programmations spéciales exclusivement consacrées au cinéma belge, des rétrospectives des focus ou des projections de marché, donne accès à l'aide à la promotion:

Amsterdam	(novembre)	Festival International du Film Documentaire
Angers	(janvier)	Festival Premiers Plans
Annecy	(juin)	Festival International du Film d'Animation
Berlin	(février)	Internationale Filmfestspiele
Biarritz	(janvier)	Festival International des Programmes Audiovisuels
Cannes	(mai)	Festival International du Film
Clermont- Ferrand	(février)	Festival du Court métrage
Göteborg	(janvier)	Festival International
Karlovy Vary	(juillet)	Festival International
Leipzig	(octobre)	Festival International du documentaire et de l'animation
Locarno	(août)	Festival International
Montréal	(mars)	Festival International du Film sur l'Art

New York	(mars)	New York International Children's Film Festival
Nyon	(avril)	Visions du Réel
Ouagadougou	(février/mars)	FESPACO
Pusan	(octobre)	Festival International
Rome	(octobre)	Festival International du Film
Rotterdam	(janvier)	Festival International du Film
Sao Paulo	(août)	Festival International du Court-Métrage
Sundance	(janvier)	Festival du Film
Toronto	(avril/mai)	Festival International du Documentaire Hot Docs
Toronto	(septembre)	Festival International
Venise	(septembre)	Mostra Internazionale de Cinema

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

**Le Ministre-Président,**

**Rudy DEMOTTE**

**La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,**

**Alda GREOLI**

**Annexe 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles: Grille de critères culturels, artistiques et techniques des fictions**

Pour l'application de la présente annexe, il faut entendre par :

- «nationalité du contrat» : la loi rendue applicable au contrat est la loi belge ;
- «réalisateur» : la personne physique qui a signé le contrat d'auteur-réalisateur ;
- «comédien principal» : comédien qui est présent à un minimum de 50 % des jours de tournage ;
- «comédien secondaire» : comédien qui est présent à un minimum de 20 % et un maximum de 49 % des jours de tournage.

Les critères 2 à 4 sont considérés comme acquis si les conditions relatives au caractère européen et à la nationalité du contrat sont cumulativement respectées.

	CRITÈRES	OUI	NON
1	L'œuvre audiovisuelle est réalisée intégralement ou principalement en version originale en langue française sauf dérogation*		

	CRITÈRES	CARACTÈRE EUROPÉEN		NATIONALITÉ DU CONTRAT
		NOM	NATIONALITÉ	
2	Réalisateur			
3**	1 scénariste (distinct du réalisateur) ET 1 comédien secondaire  <b>OU</b> 1 comédien principal  <b>OU</b> 2 comédiens secondaires			
4	1 technicien-cadre parmi les postes suivants: - Chef opérateur - Ingénieur du son - Chef Monteur son - Chef Monteur image - Chef décorateur - Chef costumier - Mixeur son			

\* la dérogation peut être accordée par la Ministre ayant le cinéma dans ses attributions sur la base des critères suivants :

- o l'intérêt culturel majeur du projet pour la Communauté française ;
- o les spécificités du scénario.

**\*\* Un comédien peut être remplacé par un technicien-cadre, parmi les postes suivants, pour autant qu'il soit démontré qu'aucun comédien répondant aux conditions requises n'a pu être trouvé :**

- Chef opérateur
- Ingénieur du son
- Chef Monteur son
- Chef Monteur image
- Chef décorateur
- Chef costumier
- Mixeur son

Ce technicien-cadre doit être différent de celui qui sera mentionné dans le critère n°4.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

Bruxelles, le 17 mai 2017.

**Le Ministre-Président,**

**Rudy DEMOTTE**

**La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,**

**Alda GREOLI**

**Annexe 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles: Grille de critères culturels, artistiques et techniques des animations**

Pour l'application de la présente annexe, il faut entendre par :

- «nationalité du contrat» : la loi rendue applicable au contrat est la loi belge ;
- «réalisateur» : la personne physique qui a signé le contrat d'auteur-réalisateur ;
- «comédien principal» : comédien qui est présent à un minimum de 50 % des jours de tournage ;
- «comédien secondaire» : comédien qui est présent à un minimum de 20 % et un maximum de 49 % des jours de tournage.

Les critères 2 à 4 sont considérés comme acquis si les conditions relatives au caractère européen et à la nationalité du contrat sont cumulativement respectées.

	CRITÈRES	OUI	NON
1	L'œuvre audiovisuelle est réalisée intégralement ou principalement en version originale en langue française sauf dérogation*		

	CRITÈRES	CARACTÈRE EUROPÉEN		NATIONALITÉ DU CONTRAT
		NOM	NATIONALITÉ	
2	Réalisateur			
3**	1 scénariste (distinct du réalisateur) ET 1 comédien secondaire (voix) <b>OU</b> 1 comédien principal (voix) <b>OU</b> 2 comédiens secondaires (voix)			
4	1 technicien-cadre parmi les postes suivants: - Chef animation - Chef décors - Chef coloriste - Chef maquette - Scénariste d'images - Monteur son - Mixeur - Chef composition d'images			

\* la dérogation peut être accordée par la Ministre ayant le cinéma dans ses attributions sur la base des critères suivants :

- o l'intérêt culturel majeur du projet pour la Communauté française ;
- o les spécificités du scénario.

\*\* Un comédien (voix) peut être remplacé par un technicien-cadre, parmi les postes suivants, pour autant qu'il soit démontré qu'aucun comédien (voix) répondant aux conditions requises n'a pu être trouvé :

- o Chef animation
- o Chef décors
- o Chef coloriste

- Chef maquette
- Scénariste d'images
- Monteur son
- Mixeur
- Chef composition d'images

Ce technicien-cadre doit être différent de celui qui sera mentionné dans le critère n°4.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

**Le Ministre-Président,**

**Rudy DEMOTTE**

**La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,**

**Alda GREOLI**

**Annexe 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles: Grille de critères culturels, artistiques et techniques des documentaires de création**

Pour l'application de la présente annexe, il faut entendre par :

- «nationalité du contrat» : la loi rendue applicable au contrat est la loi belge ;
- «réalisateur» : la personne physique qui a signé le contrat d'auteur-réalisateur.

Les critères 2 et 3 sont considérés comme acquis si les conditions relatives au caractère européen et à la nationalité du contrat sont cumulativement respectées.

	CRITÈRES	OUI	NON
1	L'œuvre audiovisuelle est réalisée intégralement ou principalement en version originale en langue française sauf dérogation*		

	CRITÈRES	CARACTÈRE EUROPÉEN		NATIONALITÉ DU CONTRAT
		NOM	NATIONALITÉ	
2	Réalisateur			
3	1 technicien-cadre** parmi les postes suivants:  - Chef opérateur - Ingénieur du son - Chef Monteur son - Chef Monteur image - Mixeur son			

\* la dérogation peut être accordée par la Ministre ayant le cinéma dans ses attributions sur la base des critères suivants :

- o l'intérêt culturel majeur du projet pour la Communauté française ;
- o les spécificités du scénario.

\*\* Ce technicien-cadre doit être indépendant d'un éditeur de services.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2017 relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles.

**Le Ministre-Président,**

**Rudy DEMOTTE**

**La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,**

**Alda GREOLI**